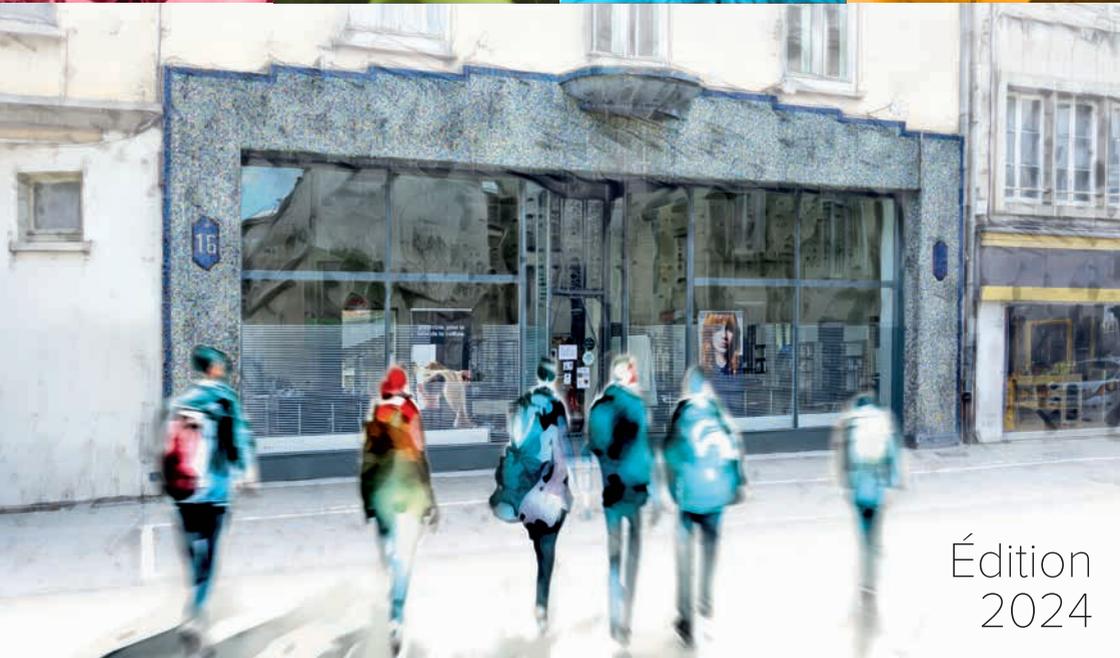




L'école des entreprises
de Franche-Comté

Livret d'Accueil



Édition
2024

Votre réussite est notre récompense.

Pour cela, depuis plus de 20 ans, notre centre de formation, fort de son lien privilégié avec les entreprises de coiffure de Franche-Comté, accompagne une centaine d'élèves chaque année vers leur épanouissement professionnel.

L'AFCO place l'élève au centre du dispositif pédagogique et base son enseignement sur **DES VALEURS FONDAMENTALES :**

RESPECT
PARTAGE
PERSÉVÉRANCE
CONFIANCE

Établissement sous
STATUT LAÏQUE



Créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URFCF) et son Président Michel Delgrande l'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure.

Son objectif : développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française et fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

Nos formations
Retrouvez toutes les infos en ligne



L'équipe administrative AFCO



Michel DELGRANDE
Président / AFCO



Pascale BAUD
Directrice
Pédagogique



Élodie REVILLARD
Directrice
Administrative



Sandra RAMOS
Directrice
Comptabilité et
Gestion

Professeurs CAP, BP et BAC PRO



Pascale BAUD
Directrice Pédagogique
Professeur Principal CAP en 1^{an}
et Seconde BAC PRO
Professeur de pratique (CAP, BP
et BAC PRO)



Marion Hyvernat
Référente formation continue
Professeur Principal CAP
2^{ème} année
Professeur de Pratique (CAP)



Carole De Vettor
Professeur de Gestion et
Management de l'entreprise (BP)
& d'Économie Gestion (BAC PRO)



Myriam Bakir
Professeur de pratique (CAP)



Alicia Lo Presti
Professeur de pratique (CAP, BAC
PRO)



Kader Keddouci
Professeur de français - Histoire/
géographie (CAP, BAC PRO) & de
PSE (CAP, BAC PRO) & Expression
et connaissance du monde (BP)



Florence Chauvin
Responsable des relations
entreprises
Professeur Principal BP 2^{ème} année
Professeur de pratique
(CAP, BP et BAC PRO)



Delphine Philippe
Professeur Principal CAP et BAC
PRO 1^{ère} année
Professeur de Pratique (CAP, BP
et BAC PRO) & Technologie (BP)



Pierre Oudot
Professeur d'Éducation Physique
et Sportive (CAP, BAC PRO)



Pierre Genevois
Professeur de pratique
(CAP, BAC PRO)



Arthur Chaumonot
Professeur d'Arts Appliqués
(CAP, BP et BAC PRO)



Guillaume Sermier
Professeur de Sciences/
Mathématiques (CAP, BAC PRO)
& Sciences (BP)



Geneviève Truchetet
Professeur d'anglais (CAP, BAC PRO)

LA VIE AU CENTRE



LES INFRASTRUCTURES



HORAIRES

Du lundi au jeudi de 8h à 17h
BP et Première BAC PRO : Lundi et mardi
CAP : Mercredi et jeudi
CAP accélérés et Seconde BAC PRO :
Mardi, mercredi et jeudi

NOS PARTENAIRES

COSMETYCA
Agencement Produits Matériel Coiffure

Raphaël Terrier
ACADEMY

CAPILLUM®

PROFESSIONNEL
EUGENE PERMA
Paris

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS



LE MONDE DU TRAVAIL

T'OUVRE SES PORTES



PÔLE FORMATION
Coiffure Bien-être
de Franche-Comté

by Afco

DRESS ←
→ CODE



le statut d' **APPRENTI(E)**



35h de travail
hebdomadaires réparties entre centre de formation et entreprise



5 semaines de congés annuels



29 à 100 % du SMIC selon ton âge et ton année de formation

le statut de **STAGIAIRE** (Seconde BAC Pro)



Convention de formation d'1 an



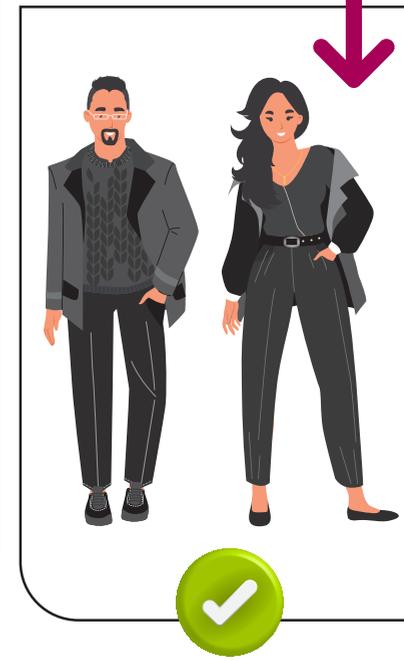
7 semaines de vacances scolaires



Gratification selon le nombre d'heures de stage effectué en entreprise



Une tenue **PROFESSIONNELLE NOIRE** et **ÉLÉGANTE** révélera votre **créativité** et vos **talents**.



Les dispositifs d'aide



APPRENTI(E)



STAGIAIRE

Accompagnement à la vie sociale et professionnelle

Accompagnement à la recherche de l'emploi, via un large réseau d'entreprises : mise en relation offres et demandes par notre biais via notre site : www.ecole-coiffure-besancon.fr et nos réseaux sociaux : Facebook et Instagram

La carte d'étudiant des métiers

Elle est remise par le CFA aux élèves, elle leur permet de bénéficier de divers avantages à tarifs réduits (cinémas, théâtres, sports, boutiques de coiffure comme Bleu libellule...).

APPRENTI(E)

Aide au matériel 500 €

L'OPCO EP prend en charge les frais de premier équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation et dans la limite d'un plafond maximal de 500 € lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique. (Conformément à l'article D.6332-83 du code du travail).

Prime d'activité

Les étudiants salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande de prime d'activité se fait via un téléservice ou auprès de la caisse d'Allocations Familiales. www.caf.fr

Aide au financement du permis de conduire B

Aide de 500 € versée par l'OPCO EP à l'apprenti(e) ou à l'auto-école. Conditions d'attribution : Avoir 18 ans, un contrat d'apprentissage et avoir entamé une préparation au passage du permis B. Le CFA se charge de faire la demande d'aide, les documents qui vous seront demandés sont : une pièce d'identité, une facture acquittée de l'auto-école d'au moins 500 € et un RIB pour le remboursement.

Représentation des apprentis

L'ANAF - Association Nationale des Apprentis de France a pour vocation d'apporter une aide juridique et de représenter les apprentis auprès des instances politiques et économiques, développer l'aide et le soutien et tisser des liens entre les apprentis des différentes écoles et entreprises. Au sein du CFA, le conseil de perfectionnement inclus des représentants des apprentis.

Les médiateurs de l'apprentissage

Comme dans tout contrat de travail, des difficultés peuvent survenir dans l'exécution u contrat, l'apprenti, son responsable légal et le maître d'apprentissage peuvent directement saisir un médiateur pour faciliter la conciliation amiable entre les parties. Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté :

101 rue de Vesoul - 25000 Besançon, Tél. : 03.73.55.20.20

Aide au logement

Le CFA a développé des partenariats pour aider ses apprenants à se loger à proximité du centre (pour les 16-28 ans) : Le foyer des Oiseaux www.habitatjeuneslesoiseaux.fr



STAGIAIRE

Bourse nationale de lycée

La bourse nationale de lycée aide à financer les frais de scolarité de l'élève stagiaire. Elle est octroyée en fonction de deux critères : selon le revenu fiscal de référence et le nombre d'enfants à charge rattachés au foyer fiscal.

Demande à effectuer auprès de Mme Sandra RAMOS, Directrice Comptabilité et Gestion.

Aide au financement du permis de conduire B

Aide de 300 € versée par la Région Bourgogne Franche-Comté en contrepartie de 15h de bénévolat dans une association.

Conditions d'attribution : Tout jeune de 15 à 25 ans inscrit dans une auto-école de la région et engagé dans une formation de niveau bac ou inférieur sous statut scolaire ou en contrat de professionnalisation ou demandeur d'emploi.

À noter : pour les jeunes rattachés au foyer fiscal des parents, le quotient familial doit être inférieur ou égal à 700 €.

La demande se fait auprès de la Mission locale la plus proche de son lieu de résidence.

www.bourgognefranchecomte.fr

Vos droits à la formation à l'issue de votre contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage désigne un accord signé (contrat de travail) entre un salarié et un employeur. De ce fait, **les apprentis peuvent bien bénéficier du Compte Professionnel de Formation !**

L'apprenti est déclaré salarié à 100%, même s'il passe la moitié de son temps à l'école. Tout comme leurs collègues salariés en CDI, les apprentis peuvent bénéficier de 500 € de crédits de formation par an, cumulables à hauteur de 5000 €.

L'apprentissage est accessible pour les personnes ayant entre 16 et 25 ans inclus. Un jeune peut cependant accéder à l'apprentissage s'il a terminé son année de 3^{ème} à l'âge de 15 ans. C'est pour cela que les jeunes en apprentissage peuvent bénéficier du CPF dès l'âge de 15 ans, avec dérogation.

Si l'apprenti ne dispose pas du fond requis pour financer la formation souhaitée, il peut effectuer une demande d'abondement à son employeur. Cela consiste à faire appel à d'autres dispositifs pour compléter le CPF et ainsi faire en sorte que le titulaire du compte dispose du crédit suffisant. Outre l'employeur, l'État, les régions, ou encore l'OPACIF sont également susceptibles d'apporter les aides requises.



Pour utiliser le montant venu votre CPF, vous devrez préalablement ouvrir votre compte sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr

ACTIONS ÉDUCATIVES

Quelle que soit le cursus choisi par l'élève, de nombreux projets sont développés pour favoriser son implication et ses progrès.

Trophée AFCO, Formation SST, Octobre Rose, Stages juniors, Grand Projet...



Journée
Portes
Ouvertes



Octobre
Rose



Remise
des diplômes



Stage



Trophée
AFCO



Visite Real Campus
by l'Oréal

DES
ÉVÉNEMENTS
ET DES STAGES
TOUT AU LONG
DE L'ANNÉE



Notre école peut accueillir des Personnes à Mobilité Réduite et les salles de classe sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

ACCESSIBILITÉ PMR ←



COMMENT VENIR

16, rue de Belfort
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 88 63 87
Fax : 03 81 50 43 97

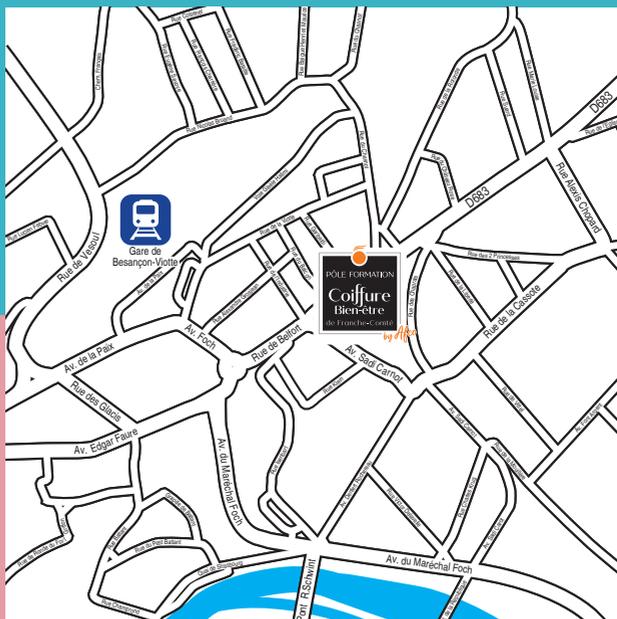
elodie@afco-besancon.fr
sandra@afco-besancon.fr

Suivez l'actualité de l'école
en ligne



Sur  
ou sur le site :

www.ecole-coiffure-besancon.fr



L'école des entreprises
de Franche-Comté